



Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	22/06/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	22/06/2026	En exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
Présents : (18) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, ROSSIT Alexandre, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents : (00) Représentés : (01) M. MARTIAL Laurent par M. MARTIAL Pierre-Louis				
Secrétaire de séance : Mme KLECZINSKI Nathalie				

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé de M. le Maire :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation et de tenue des réunions de Conseil Municipal ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Le fonctionnement des commissions communales
- Les conditions de consultation des dossiers.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

POUR : 17 voix

(Mmes BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, . ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan).

CONTRE : 02 voix (Mme ARZUR Elodie, M. ROSSIT Alexandre)

ABSTENTION : 00 voix

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire, annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 29 juin 2026

Le Secrétaire de séance
Nathalie KLECZINSKI

Le Maire
Alain AUZET

